

# LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...



## 01

INTRODUCTION

LE CONTEXTE

LE DÉCRET

## LE CONTEXTE DE LA RÉFORME

## DANS LE SECTEUR PRIVÉ

- ➔ L'ANI du 5 décembre 2003
- ➔ La Loi du 4 mai 2004 sur la Formation Tout au Long de la Vie (FPTLV)

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE

- ➔ La Loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007
- ➔ Rapport Jacob de mars 2006

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

- ➔ L'Accord FPH du 19 octobre 2006  
sur le dialogue social, la formation, les conditions de travail,  
l'action sociale et les statuts dans la FPH
- ➔ Décret du 22 décembre 2006 sur les OPCA
- ➔ Décret du 5 avril 2007 sur le Fonds Mutualisé des Études  
Promotionnelles (FMEP)
- ➔ Arrêté du 29 juin 2007 portant agrément de l'ANFH en qualité d'OPCA

Le décret du 21/08/2008 abrogeant celui du 5 avril 1990 relatif à la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 01

INTRODUCTION

LE CONTEXTE

LE DÉCRET

## LE DÉCRET FPLTV DU 21/08/2008

UNE NOUVELLE TYPOLOGIE DES ACTIONS DE FORMATION

**Organisée en 8 types**

3 SOURCES DE FINANCEMENT INCHANGÉES

UNE NOUVELLE MODALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

**Le DIF**

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE FORMATION

**La période de professionnalisation**

DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPÉTENCE :

3 CATÉGORIES D'ACTIONS QUI IMPACTENT SUR

**Les conditions d'ouvertures du DIF  
La formation hors temps de travail**

LE DOCUMENT PLURIANNUEL D'ORIENTATION DE LA FORMATION

UN RAPPORT D'EXÉCUTION TRANSMIS AUX AUTORITÉS DE TUTELLE

L'ENTRETIEN ET LE PASSEPORT FORMATION

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 02

UNE NOUVELLE  
TYPOLOGIE  
D' ACTIONS  
DE FORMATION

## UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

TYPLOGIE D' ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPÉTENCE	PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS	ÉTUDES PROMOTIONNELLES	ACTIONS DE CONVERSION	BILAN DE COMPÉTENCES	CFP	VAE

8 types d'actions à combiner pour construire des parcours de formation tout au long de la carrière

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

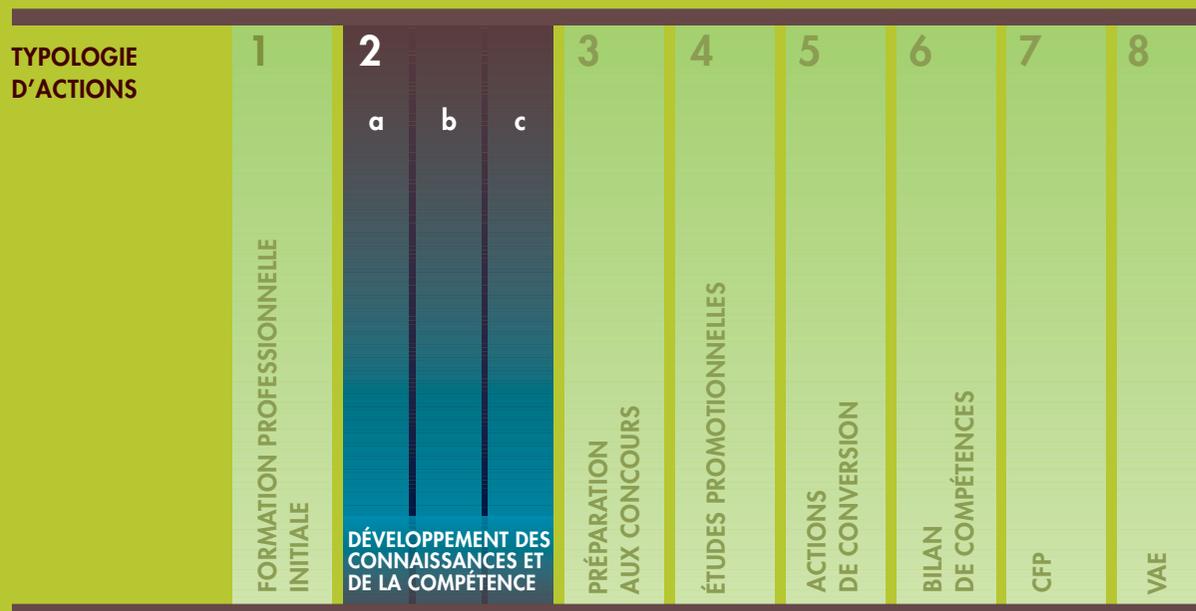
10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 02

UNE NOUVELLE  
TYPOLOGIE  
D' ACTIONS  
DE FORMATION

## 3 CATÉGORIES



**2a** adaptation immédiate au poste de travail

**2b** adaptation à l'évolution prévisible des emplois

**2c** développement et acquisition des connaissances et/ou compétences

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

# 03

## 3 SOURCES DE FINANCEMENT INCHANGÉES

3 SOURCES DE FINANCEMENT

2,1 %

PLAN DE FORMATION

0,6 %

FMEP

0,2 %

CFP/BC

TYPOLOGIE D' ACTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPÉTENCE a b c	PRÉPARATION AUX CONCOURS	ÉTUDES PROMOTIONNELLES	ACTIONS DE CONVERSION	BILAN DE COMPÉTENCES	CFP	VAE
	PLAN DE FORMATION INSTITUTIONNEL					DISPOSITIFS INDIVIDUELS		
FINANCEMENTS	Plan 2,1 %					0,2 %		Plan
					FMEP 0,6 %	BC   CFP		

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

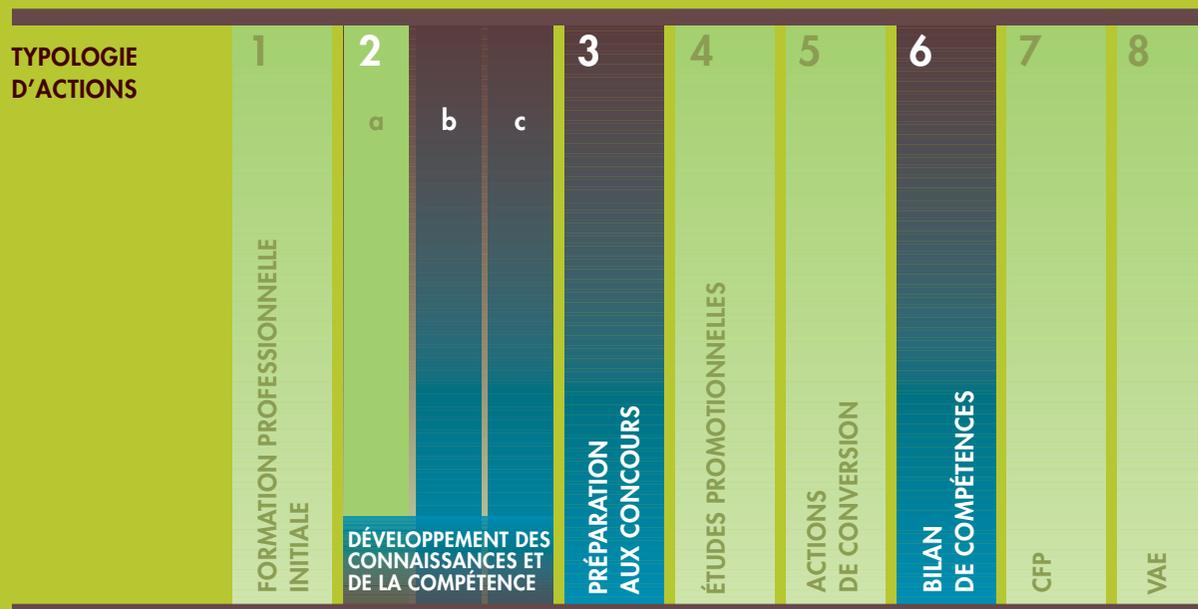
11 L'ANFH ET VOUS...

## 04

LE HORS TEMPS  
DE TRAVAIL

SCHÉMA

## LA FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL



**Principe général** la formation s'effectue pendant le temps de travail  
**Dans certaines limites** elle peut s'effectuer hors temps de travail (HTT)

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 05

LE DIF

PRINCIPES

MISE EN ŒUVRE  
DU DIF

1 2 3

SCHÉMA

## LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

**Tout agent bénéficie d'un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures par an**

## Droit et durée

- Droit de 20 heures / an
- Plafonné à 120 heures (6 ans)
- Possibilité de consommation par anticipation sous certaines conditions (notamment obligation de servir)

Obligation de l'établissement d'informer les agents du total des droits acquis au titre du DIF

- Information une fois par an en annexe de la fiche de paie

Applicable au 1<sup>er</sup> Juillet 2007 (Art. 45 de la Loi du 2/02/07)

- Chaque salarié bénéficie de 30 heures au 31 décembre 2008

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 05

LE DIF

PRINCIPES

MISE EN ŒUVRE  
DU DIF

1 2 3

LE DIF

**MISE EN ŒUVRE DU DIF ①****Le DIF est mis en œuvre à l'initiative de l'agent en accord avec son établissement****Accord écrit de l'agent et de l'établissement****Les actions peuvent relever des types 2b et 2c**

- Évolution prévisible des emplois ou maintien dans l'emploi
- Développement ou acquisition de nouvelles connaissances et compétences

**L'agent peut aussi faire valoir ses droits au DIF pour**

- La période de professionnalisation
- La préparation aux concours et examens
- Pour compléter une VAE ou un bilan de compétences

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

# 05

LE DIF

PRINCIPES

MISE EN ŒUVRE  
DU DIF

1 2 3

LE DIF

## MISE EN ŒUVRE DU DIF ②

### Demande écrite de l'agent

#### L'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour notifier sa réponse

- L'absence de réponse vaut acceptation

#### En cas de désaccord durant 2 exercices civils consécutifs

- Prise en charge de l'action de formation dans le cadre du CFP par l'ANFH, sous réserve de correspondre aux priorités et critères du CFP
- L'établissement verse à l'ANFH le montant de l'allocation de formation (si hors temps de travail) correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que les frais de formation

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 05

LE DIF

PRINCIPES

MISE EN ŒUVRE  
DU DIF

1 2 3

LE DIF

## MISE EN ŒUVRE DU DIF 3

**Transférabilité**

- DIF transférable en cas de changement d'établissement ou d'employeur public
- Prise en charge par l'établissement d'accueil

**Allocation de formation**

- Les heures de formation réalisées HTT dans le cadre du DIF = Allocation de Formation (allocation non imputable au titre du 2,1%)
- Égale à 50% du traitement net
- Versée le mois qui suit l'action de formation

**Information**

- Chaque année, l'établissement adresse aux agents un document récapitulatif retraçant le solde du compteur DIF, l'ensemble des heures de formation suivies et les versements d'allocation formation

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 05

LE DIF

PRINCIPES

MISE EN ŒUVRE  
DU DIF

① ② ③

LE DIF

## LE DIF

TYPOLOGIE D' ACTIONS	1	2		3	4	5	6	7	8	
	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	a DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DE LA COMPÉTENCE	b	c PRÉPARATION AUX CONCOURS	ÉTUDES PROMOTIONNELLES	ACTIONS DE CONVERSION	BILAN DE COMPÉTENCES	CFP	VAE	
	PLAN DE FORMATION INSTITUTIONNEL						DISPOSITIFS INDIVIDUELS			
FINANCEMENTS	Plan 2,1 %						0,2 %	Plan		
							FMEP 0,6 %	BC   CFP		

Une nouvelle modalité d'accès à la formation

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 06

LA PÉRIODE...

PRINCIPES

SCHÉMA

## LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION

**Objectif : favoriser l'évolution des agents et les « secondes carrières »**

- **Prévenir** les risques d'inadaptation des fonctionnaires hospitaliers à l'évolution des méthodes et des techniques
- **Favoriser** l'accès des agents à des emplois exigeant des compétences nouvelles ou à des activités professionnelles différentes ou à des qualifications différentes

**Période de formation en alternance de 6 mois maximum**

**Initiative de l'établissement ou de l'agent**

**Hors temps de travail possible**

**Convention écrite** entre l'agent et l'établissement définissant les engagements auxquels ces derniers souscrivent

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

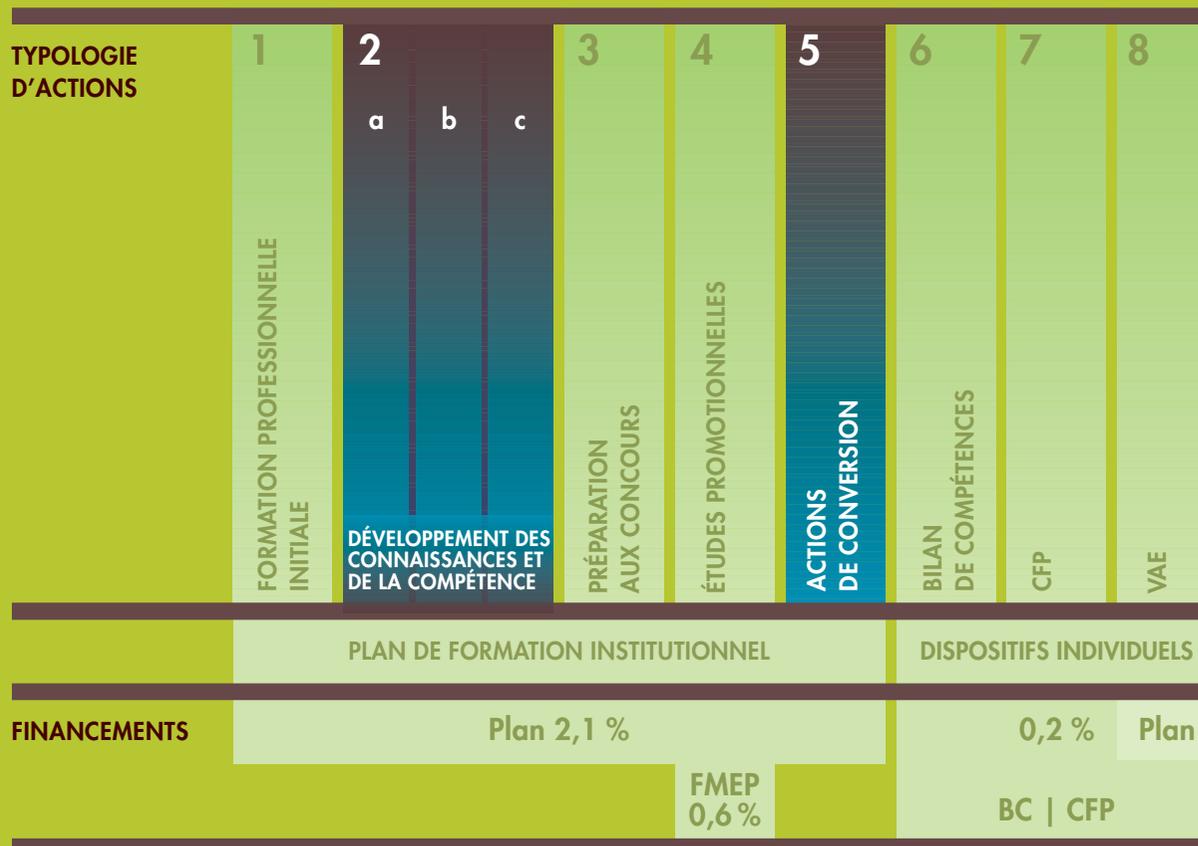
## 06

LA PÉRIODE...

PRINCIPES

SCHÉMA

## LA PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION



Un nouveau dispositif de formation en alternance

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

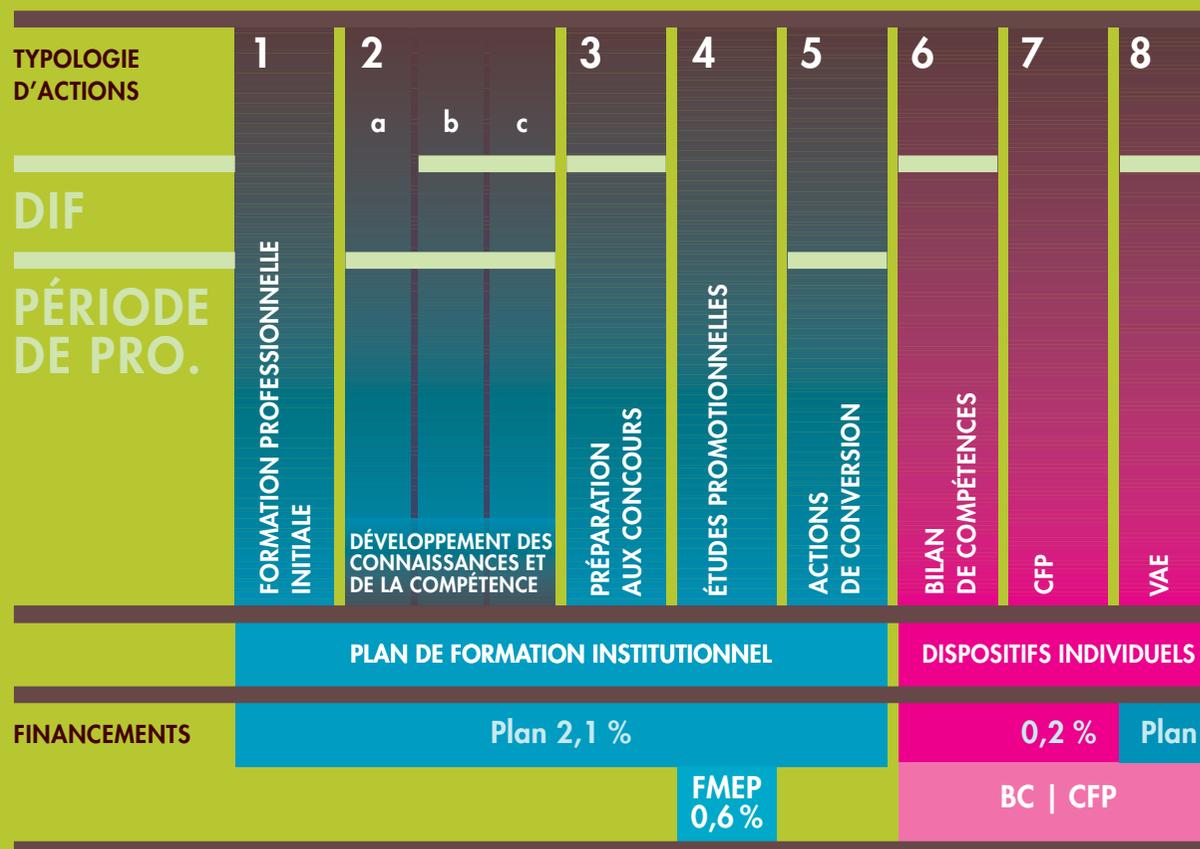
11 L'ANFH ET VOUS...

## 07

ARTICULATION

SCHÉMA

## ARTICULATION



**Combiner les dispositifs et actions pour construire des parcours professionnels**

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

# 08

LE PASSEPORT  
DE FORMATION

## LE PASSEPORT DE FORMATION

- document remis à chaque agent par l'établissement
- le passeport formation reste la propriété de l'agent
- retrace les actions de formation suivies, les diplômes et titres obtenus
- rempli et mis à jour par l'agent
- permet de mentionner les emplois exercés et les aptitudes professionnelles
- peut retracer les décisions prises lors des entretiens de formation ou à la suite de bilans de compétences

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

## 09

## LE PLAN DE FORMATION

LE PLAN DE  
FORMATION ET  
DOCUMENT  
PLURIANNUEL  
D'ORIENTATION

DOCUMENT PLURIANNUEL D'ORIENTATION DE LA FORMATION  
Soumis pour avis au CTE

PRIORITÉS  
NATIONALES

PLAN DE SANTÉ  
PUBLIQUE

AVIS AU CTE

Plan de formation

Processus de concertation.

INFORMATION AU CTE

Infos relatives au CFP,  
BC et VAE, DIF  
et période de  
professionnalisation

Plan de formation et document pluriannuel  
d'orientation de la formation

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

# 10

AUTRES  
DISPOSITIONS  
DE LA LOI

## LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA LOI FTLV

### Création des Congés

- Bilan de Compétences
- VAE

### L'entretien annuel de formation

- Un compte rendu d'entretien est établi.
- L'agent en reçoit communication et peut y ajouter ses observations.
- Ce compte rendu est versé à son dossier.

### Obligation de déclaration annuelle

- Les établissements déclarent annuellement auprès des autorités de tutelle le montant des sommes affectées par source de financement pour satisfaire aux obligations du plan de formation, du CFP et au titres des études promotionnelles.

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...

# 11

L'ANFH ET VOUS...

## L'ANFH VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE

### Le DIF

- Adaptations de GESFORM
- Conseils pour mise en œuvre

### Le « passeport formation »

### Préparation des informations au CTE (CFP, BC, Plan...)

### L'obligation déclarative des financements

- L'ANFH délivre un reçu libératoire pour les versements qui lui sont effectués

### Un guide et des journées d'information

ACCUEIL | SOMMAIRE

01 INTRODUCTION

02 UNE NOUVELLE TYPOLOGIE

03 3 SOURCES DE FINANCEMENT

04 LA FORMATION  
HORS TEMPS DE TRAVAIL

05 LE DIF

06 LA PÉRIODE DE  
PROFESSIONNALISATION

07 ARTICULATION

08 LE PASSEPORT DE FORMATION

09 LE PLAN DE FORMATION

10 LA LOI, AUTRES DISPOSITIONS

11 L'ANFH ET VOUS...